



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Portant sur la signature d'une convention de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage.
N° 091/2026-DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n° 183/2026 du 03 avril 2026 portant sur la délégation de fonctions, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe ;

Vu la convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage jointe ;

Considérant que le Comité, représentant de la Fédération Française de Randonnée Pédestre dans son département a pour vocation le développement de la randonnée et la promotion dans ses publications descriptives des itinéraires ;

Considérant qu'une convention doit être signée entre la Ville d'Autun et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre dans le cadre du projet de modernisation des GR® et des GR® de Pays ;

Article 1 : AUTORISE la signature d'une convention entre la Ville d'Autun et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire afin de définir les conditions dans lesquelles la commune confie au Comité le balisage, l'entretien et la signalétique du réseau d'itinéraires listés en annexe 1 ainsi que les missions des deux parties ;

Article 2 : PRECISE que la présente convention prendra effet le jour de sa signature, pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction trois mois avant la fin de la période en cours.

Article 3 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 12 mai 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET



Adjointe chargée du Plan Action Cœur de Ville, de l'occupation du domaine public, de la vie du citoyen, de la vie associative, de la communication, de l'événementiel, des ressources humaines et de la protection fonctionnelle